

Plusieurs facteurs peuvent conduire à des situations qui fragilisent votre exploitation :



Réagissez dès les premiers signes !

Contactez-nous  
pour un premier entretien gratuit  
**02 33 06 49 63**



- confidentialité et indépendance du conseil,
- expertise technique et économique,
- capacité à fédérer tous les partenaires de votre entreprise.

## Contact

02 33 06 49 63  
reagir-50@normandie.chambagri.fr

Avec le soutien financier et le concours de



normandie.chambres-agriculture.fr



**Réagir**  
Solidarité &  
Accompagnement

EXPLOITATION FRAGILISÉE

## FRANCHIR UN CAP DIFFICILE

Faites-vous accompagner  
pour retrouver sérénité  
et confiance en l'avenir

**AGRI  
COLLECTIF**



## Nos valeurs

Écoute



Neutralité



Confidentialité

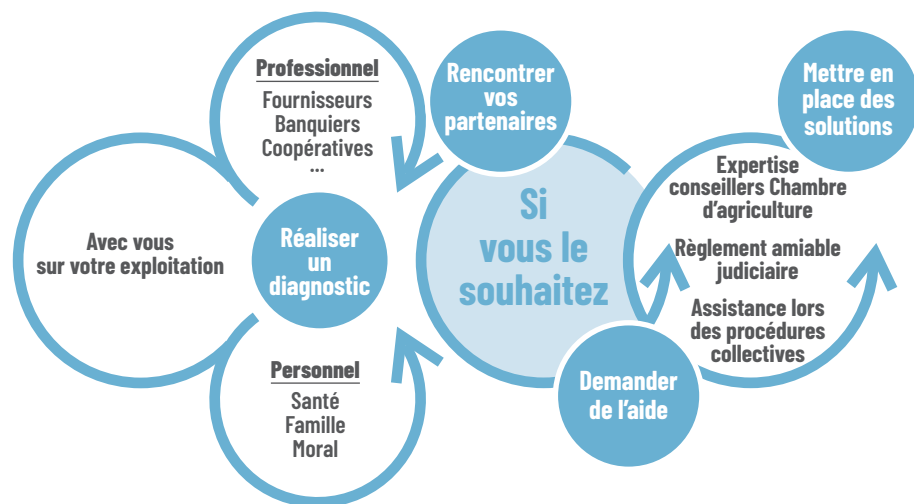


Solidarité



## Nos conseillers spécialisés sont à vos côtés :

- clarifier votre situation,
- rechercher toutes les solutions,
- vous redonner des perspectives par un plan d'action personnalisé.



Chaque phase est indépendante  
et se déroule exclusivement avec votre accord.



Des équipes dédiées offrent une large palette de compétences  
(économique, juridique, réglementaire, relations humaines)



## Un accompagnement sur-mesure et un soutien humain

### Avec vous, sur votre exploitation, réaliser un diagnostic

Bénéficiez d'un regard extérieur pour établir un état des lieux approfondi, formaliser un plan d'action et engager le dialogue avec vos partenaires.

### Rencontrer vos partenaires

Ensemble, nous dialoguons avec vos principaux créanciers pour négocier un plan de paiement réaliste.

### Vous aider à rebondir

Avec la MSA, nous identifions l'aide dont vous avez besoin pour surmonter des difficultés personnelles.

### Mettre en place des solutions

Nous vous accompagnons dans les différentes démarches adaptées à votre situation.

Bénéficiez également de notre appui dans le déroulement des procédures collectives (règlement amiable, sauvegarde, redressement, liquidation).

Modalités, tarif et conditions générales de vente sur demande.



## Plusieurs autres dispositifs d'aide sont à votre disposition, les connaissez-vous ?

N'hésitez pas à utiliser les dispositifs proposés par la Chambre d'agriculture et ses partenaires, notamment l'État, la MSA et les Services de remplacement

- **Aide au répit :**  
Un accompagnement personnalisé pour souffler et prendre soin de soi.  
Exemple : groupes de parole, aide au départ en vacances, « Bons Psy » (aide à la consultation psychologique).
- **« Agréécoute », service de la MSA :**  
Par téléphone au 09 69 39 29 19 (prix d'un appel local).
- **Service de remplacement :**  
Jusqu'à 60 % du coût de remplacement pris en charge à travers un crédit d'impôt. Renseignez-vous au 02 33 06 49 36.
- **Bilan de compétence :**  
Un temps de prise de recul sur sa situation, d'analyse de ses compétences et motivations à l'appui d'un projet d'évolution professionnelle.
- **Aide de la Direction Départementale des Territoires (DDT) et de la Mer :**
  - Financement de l'audit global de l'exploitation agricole,
  - Aide à la Restructuration des Exploitations Agricoles (AREA) par la prise en charge d'intérêts,
  - Aide à la Reconversion Professionnelle (ARP).

En quelques minutes,  
qualifiez le niveau de fragilité de votre exploitation

